

Le **Mardi 5 novembre 2019** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 22/10/2019

Nombre de membres en exercice : 26

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		X		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric	X			CARREL Henri	
	PILARD Etienne			X	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		X		ROTA Michel	
	GARZON Philippe		X		GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			X	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne		X		ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves		X		GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean		X		CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			X	SILVESTRE Maxime	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	RAFFIN Jean-Claude			X	BUTTARD Jean-Marc	
CC HAUTE TARENTEISE	PENNA Jean-Luc	X			PASCAL-MOUSSELARD Gaston	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			BLANC Henri	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	X

TOTAL 12 7 5
TOTAL VOTANTS 21
TOTAL VOIX 26

2

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20191105-DEL66-2019-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019

DELIBERATION N°66/2019

Objet : ACQUISITION

Opération 19 461 : SAINT COLOMBAN DES VILLARDS – Front de neige Nanchenu

Demandeur : SAINT COLOMBAN DES VILLARDS

Portage en cours : 50 000 €

Axe : Développement touristique

Durée de portage demandée : A définir

Remboursement du capital stocké : 1,5 %

La commune de SAINT COLOMBAN DES VILLARDS souhaite déléguer son droit de préemption urbain à l'EPFL73, suite à réception en mairie en date du 23 septembre 2019 d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner, de 3 parcelles sur le front de neige de la station touristique hivernale.

En effet, cette vente s'inscrit dans une zone AUc1 au Plan Local d'Urbanisme, dédiée au développement touristique. La commune maîtrise déjà le reste de ce secteur et avait pour projet d'édifier un bar-restaurant avec commerces en pied de piste.

Ce projet est mis en attente pour le moment, puisque la zone AUc1 devrait également recevoir la gare d'arrivée d'une télécabine dont l'emplacement n'est pas définitivement validé.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	H1009	Nanchenu	196 m ²	Terre	AUc1	77 160 €
	H1010	Nanchenu	248 m ²	Terre	Auc1	
	H 1256p	Nanchenu	199 m ²	Sols	Auc1	
TOTAL			643 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Le 12/11/2019
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20191105-DEL66-2019-DE
 Date de télétransmission : 13/11/2019
 Date de réception préfecture : 13/11/2019